

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

LA RECTRICE D'ACADÉMIE
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS

A Grenoble, le 11 septembre 2019

La Rectrice de l'académie de Grenoble
Chancelière des universités

à

Mesdames et messieurs les Chefs des
établissements publics et privés
Mesdames et messieurs les IEN de circonscription,
Mesdames et messieurs les Directeurs des écoles
publiques et privées

s/c de mesdames et messieurs les IA-DASEN

Le Cabinet de la
Rectrice

Réf N° 2019-093

Affaire suivie par
Le Cabinet

Téléphone
04 76 74 70 21

Mél :
ce.cabinet
@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim
CS 81065 - 38021
Grenoble cedex 1

Objet : sécurisation de l'espace scolaire

Le service public de l'éducation reste exposé à la persistance réelle d'une menace d'attentat. Dans le cadre du plan Vigipirate, une vigilance permanente s'impose donc dans l'ensemble des écoles et des établissements, tant pour les activités qui se déroulent en leur sein qu'à l'extérieur.

A cette fin, l'exigence d'une approche partenariale globale, avec les forces de sécurité et les collectivités de rattachement, doit guider toutes nos actions. Il convient aussi d'impliquer en permanence l'ensemble des membres de votre communauté scolaire afin de partager une culture commune de la sécurité et ainsi de pouvoir faire face à des événements graves.

Lors de cette rentrée, je vous remercie donc de planifier la mise en œuvre de différentes mesures relevant des champs attentat-intrusion et risques majeurs, en référence respectivement aux circulaires du 12/4/2017 et du 25/11/2015.

1. Les exercices de sécurité

Ils doivent être conduits le plus tôt possible pour permettre à tous les membres de la communauté scolaire de connaître les mesures en vigueur et de se les approprier. **Un exercice « attentat-intrusion » devra être réalisé avant le 31/10/2019**, et un exercice « risques majeurs » en cours d'année.

Bâti autour d'un scénario et suivis d'un retour d'expérience, ces exercices sont indispensables pour vous permettre d'améliorer votre organisation en situation de crise et de mettre à jour les documents s'y rapportant.

2. Les documents obligatoires

Pour mémoire, ils sont au nombre de 6 pour les établissements secondaires et 5 pour les écoles, à savoir :

- Les PPMS attentat-intrusion et risques majeurs (2 documents distincts) ;
- Les comptes rendus annuels des exercices attentat-intrusion et risques majeurs (2 documents distincts) ;
- Les plans de l'école ou de l'établissement ;
- Le diagnostic de sécurité (uniquement pour les collèges et les lycées).



2/2

Reflets de la réflexion conduite au sein de l'école ou de l'établissement en termes de sécurité et de gestion de crise, ces documents sont essentiels pour mettre en sécurité les élèves et les personnels ainsi que pour se coordonner avec les services de secours.

Ils devront régulièrement être actualisés puis déposés sur la plateforme académique « PPMS sécurité des écoles et des établissements » pour être partagés et utilisés en cas de crise. J'attire votre attention sur le fait que les préfetures, depuis cette rentrée, peuvent accéder directement à la plateforme pour consulter les PPMS et les plans en prévision d'une intervention.

L'objectif de 100% de documents déposés a presque été atteint l'an dernier et je vous remercie pour le travail très important conduit avec vos équipes. Il apparaît néanmoins que beaucoup de documents (plus de la moitié) ne sont pas conformes en termes de contenu et/ou d'actualisation. Pour remédier à ces lacunes synonymes de vulnérabilité, je vous demande donc expressément de travailler cette année à la qualité des documents déposés. A cette fin, je vous invite à solliciter les membres de l'équipe mobile de sécurité et les personnes ressources en la matière dans les DSDEN, les circonscriptions et vos structures.

3. La cellule de crise en école ou en établissement

Lors d'une crise ou d'événement grave, il est essentiel qu'une équipe, pilotée par le chef d'établissement ou le directeur d'école, se répartisse les nombreuses tâches à accomplir. C'est la condition impérative pour ne pas être submergé face à l'urgence et au stress. En lien avec vos PPMS, je vous invite donc à constituer ou mettre à jour très rapidement une cellule de crise interne à votre structure, composée de quelques collaborateurs auxquels vous aurez précisé leurs rôles.

Un document d'aide est disponible sur le PIA (aide et documents)

Je vous remercie à nouveau pour votre engagement de tous les instants au service de la sécurité des personnes et des biens.

Fabienne Blaise